

Nom de l'élève :  
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :  
Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Formation commune	Religion	2
	Français	5
	Mathématiques	5
	Étude du milieu	4
	Sciences	3
	Langue moderne I Néerlandais	4
	Éducation physique	3
	Éducation par la technologie	1
	Éducation plastique	1

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 2025

Signature de l'élève

Signature des parents

Choix de l'élève	AC2	AC3	AC4	AC5
	Latin	3		
Initiat. à la cult. antique — Grec	1			
Sciences		2	2	2
T. D. Mathématiques		2		
Socio-économie			2	
Expression plastique				2

La direction se réserve le droit de **supprimer** ou de **modifier une grille de choix des options** en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une AOC (redoublement) ou d'une *option formellement déconseillée* par le conseil de classe, les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 4 juillet 2025) ne sont pas garantis.

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Van Eechaute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Van Eechaute.

*Si la demande est acceptée,* le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 8 septembre 2025.